

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR - Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair - publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 septembre 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Abdelmajid DOURI (IMI Consulting) et Raja Ismaïl (Audit Management & Tax Advising).

BILAN 2010

ACTIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2010	2009
Actifs Non Courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	<u>6-1-1</u>	4 286	4 285
Amortissements		- 4 003	-3 655
		283	630
Immobilisations Corporelles	<u>6-1-2</u>	1 990 583	1 744 057
Amortissements		-1 113 638	- 1 076 743
		876 945	667 314
Immobilisations Financières	<u>6-1-3</u>	184 132	189 103
Provisions		-18 269	-14 394
		165 863	174 709
Total des Actifs Immobilisés		1 043 016	842 653
Autres Actifs Non Courants	<u>6-1-4</u>	30 551	19 960
Total des Actifs Non Courants		1 073 567	862 613
Actifs Courants			
Stocks	<u>6-1-5</u>	3 691	4 411
Provisions		-116	-116
		3 575	4 295
Clients et Comptes Rattachés	<u>6-1-6</u>	127 976	112 441
Provisions		-101 756	-76 262
		26 220	36 179
Autres Actifs Courants	<u>6-1-7</u>	166 507	197 266
Placements et Autres Actifs Financiers	<u>6-1-8</u>	12 069	62 984
Liquidités et Equivalents de Liquidités	<u>6-1-9</u>	132 083	165 279
Total des Actifs Courants		340 453	466 003
TOTAL DES ACTIFS		1 414 021	1 328 616

BILAN 2010

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2010	2009
Capitaux propres			
Capital Social		106 199	106 199
Réserves		472 670	415 186
Autres capitaux propres		125	181
Résultats Reportés		15 125	10 500
Total Capitaux Propres Avant Résultat de l'Exercice		594 119	532 066
Résultat de l'Exercice Après Impôt		(3 784)	54 646
Total Capitaux Propres Avant Affectation	<u>6-1-10</u>	590 335	586 712
Passifs			
Passifs Non Courants			
Emprunts	<u>6-1-11</u>	398 752	328 587
Provisions	<u>6-1-12</u>	11 255	12 371
Autres Passifs Non Courants	<u>6-1-13</u>	11 342	1 765
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		421 349	342 723
Passifs Courants			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	<u>6-1-14</u>	99 644	90 116
Autres Passifs Courants	<u>6-1-15</u>	186 657	186 460
Autres Passifs financiers	<u>6-1-16</u>	116 037	122 605
TOTAL PASSIFS COURANTS		402 338	399 181
Total des Passifs		823 686	741 904
Total des Capitaux Propres & Passifs		1 414 021	1 328 616

ETAT DE RESULTAT 2010

(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2010	2009
Produits d'Exploitation			
Revenus	<u>6-2-1</u>	994 014	948 659
Autres Produits d'exploitation	<u>6-2-2</u>	57 745	54 855
Total des Produits d'Exploitation		1 051 758	1 003 514

Charges d'Exploitation			
Achats d'Approvisionnements Consommés	<u>6-2-3</u>	-270 630	-232 750
Charges de Personnel	<u>6-2-4</u>	-148 294	-140 509
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	<u>6-2-5</u>	-111 504	- 81 408
Redevances Aéronautiques	<u>6-2-6</u>	-276 635	- 263 379
Assistance fournie aux avions		-139 455	-143 508
Loyer avions		-19 273	-25 319
Commissions sur Vente de titres de transport		-11 628	-13 681
Autres Charges d'Exploitation	<u>6-2-7</u>	-81 609	- 66 567
Total des Charges d'Exploitation		-1 059 029	-967 121
RESULTAT D'EXPLOITATION		-7 271	36 393
Charges Financières Nettes	<u>6-2-8</u>	-13 379	- 14 010
Produits des Placements et Autres Produits financiers	<u>6-2-9</u>	26 442	36 485
Gains de change et Autres Gains Ordinaires	<u>6-2-10</u>	32 519	27 586
Pertes de Change et Autres Pertes Ordinaires	<u>6-2-11</u>	-42 095	-31 808
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt		-3 784	54 646
Impôt sur les Bénéfices		-	-
Résultat des Activités Ordinaires Après Impôt		-3 784	54 646
Résultat Net de l'Exercice		-3 784	54 646
Effets des Modifications Comptables	<u>6-2-12</u>	6 125	10 500
Résultat Après effets de Modifications Comptables		2 341	65 146

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2010

RUBRIQUES	NOTES	2010	2009
(En milliers de dinars tunisiens)			
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION	<u>6-3-1</u>		
Encaissements reçus des clients	<u>6-3-1-1</u>	1 011 408	1 198 200
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<u>6-3-1-2</u>	-865 135	-1 024 927
Intérêts payés		-11 292	-11 671
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés		-27 365	-27 773
Primes d'assurance déboursées		-9 407	-9 915
Autres flux affectés à l'exploitation		- 86 373	-130 677
Flux nets affectés aux activités d'exploitation		11 836	-6 673

FLUX DE TRESORERIE LIES À L'INVESTISSEMENT	<u>6-3-2</u>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>6-3-2-1</u>	-161 688	-154 110
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		651	355
Acquisitions d'immobilisations financières		-64	-3 470
Cessions d'immobilisations financières	<u>6-3-2-2</u>	0	-37 051
Prêts à Long et Moyen Termes accordés		761	22
Remboursements de prêts et cessions d'obligations		53 341	27 406
Intérêts et Dividendes reçus	<u>6-3-2-3</u>	37 327	54 792
Autres flux liés aux activités d'investissement		-31	-93
Flux nets affectés aux activités d'investissement		-69 703	-38 047
FLUX DE TRES. LIES AUX OP. DE FINANCEMENT	<u>6-3-3</u>		
Dividendes et autres distributions		-2 894	-1 563
Encaissements provenant d'emprunts	<u>6-3-3-1</u>	156 716	148 280
Remboursements d'emprunts		-125 165	-81 376
Flux nets affectés aux activités de financement		28 657	65 341
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>6-3-4</u>	-3 986	-4 634
VARIATION DE TRESORERIE		-33 197	15 897
Trésorerie au début de la période		165 279	149 382
Trésorerie à la fin de la période		132 083	165 279

Schéma des soldes intermédiaires de gestion

(En milliers de dinars tunisiens)

PRODUITS	2010	2009	CHARGES	2010	2009	SOLDES	2010	2009
Ventes de marchandises			Coûts d'achat des marchandises Vendues	-	-	Marge Commerciale	-23	24
Revenus et Autres Produits d'exploitation	1 051 758	1 003 514	Achats d'approvisionnement. Consommés	-270 608	-232 749	Marge Sur Coût Matières	781 150	770 765
Marge Commerciale	-23	24	Autres charges externes	-526 485	-510 126	Valeur Ajoutée Brute	254 643	260 639
Marge sur coût matières	781 150	770 765	Total...	-526 485	-510 126			
Valeur ajoutée brute	254 643	260 639	Impôts et Taxes	-2 131	-2 353			
	-	-	Charges de Personnel	-148 294	-140 508			
Total	254 643	260 639	Total	-150 425	-142 862	Excédent Brut d'Exploitation	104 218	117 777
Excédent brut d'exploitation	104 218	117 777	Autres charges ordinaires	-42 095	-31 808			
Autres gains ordinaires	36 696	34 657	Charges financières	-9 481	-11 001			
Produits financiers et des placements	26 442	36 485	Dots. aux Amortissements et aux Provisions	-120 402	-92 312			
Transferts de charges	839	848	Impôts sur les bénéfices	-	-			
Total	168 195	189 768	Total	-171 979	-135 122	Résultat Activités Ordinaires après Impôts	-3 784	54 646
Résultat des activités ordinaires	-3 784	54 646	Effets Modifications Comptables	6 125	10 500			
	-	-	Total	6 125	10 500	Résultat Net après. Modification Comptable	2 341	65 146

1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

MANAGEMENT

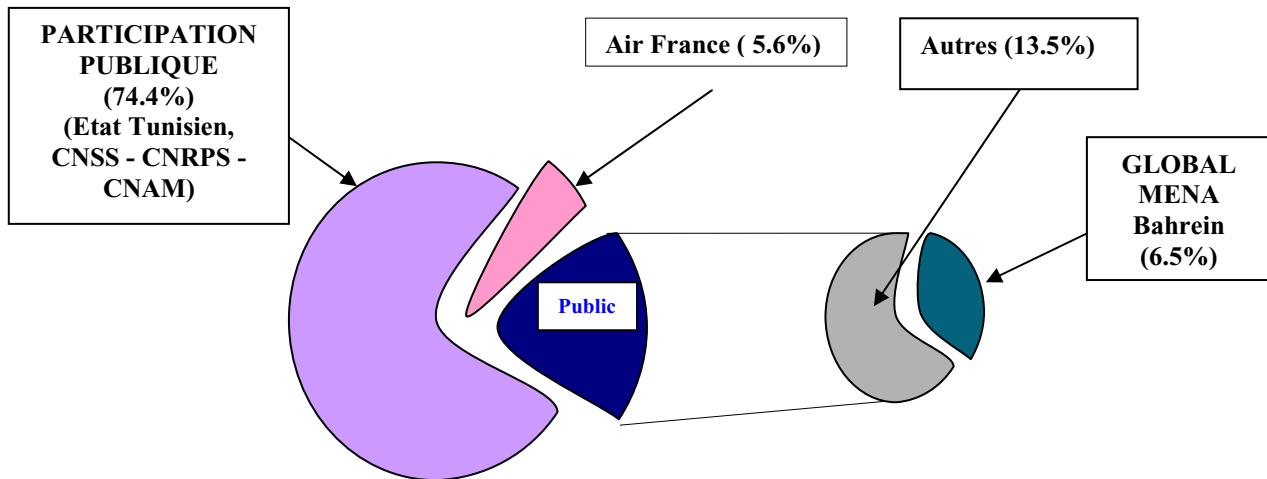
Président Directeur Général : THAMRI MOHAMED

Directeur Général Adjoint : CHIKHROUHOU RIDHA

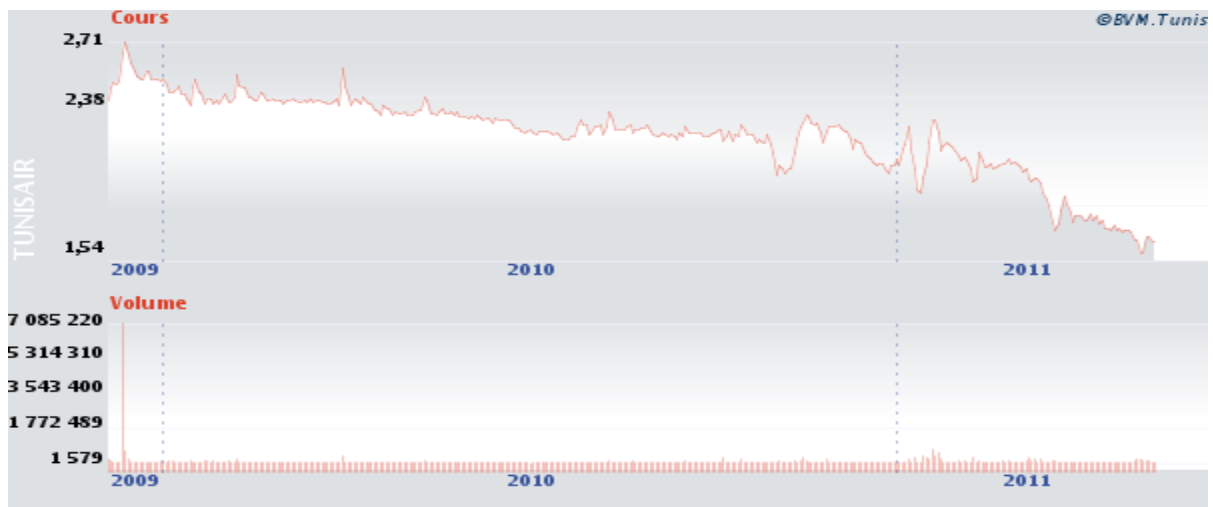
Secrétaire Général : JEBARA FETHI

DATE DE DEMARRAGE DE L'ACTIVITE: 21/10/1948

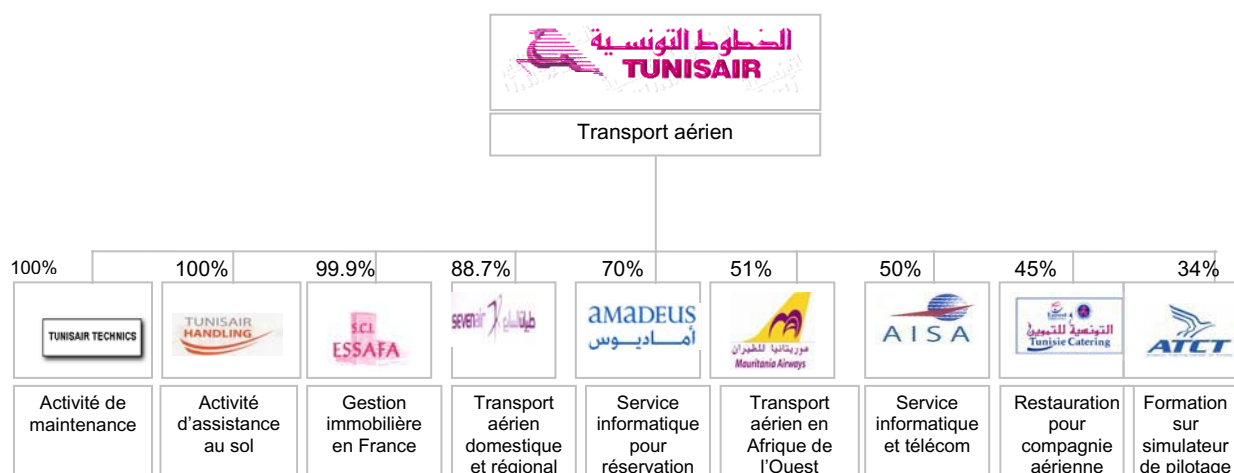
CAPITAL SOCIAL : 106 199 280



EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION



Structure du groupe



2 LA FLOTTE DE TUNISAIR

La flotte de Tunisair compte 33 appareils Boeing et Airbus et un ATR42 loué à la filiale Mauritania Airways.

Type d'avion	Nombre	Mode de financement
A320	13	8 en propriété 5 en Leasing Financier
A319	2	En Leasing Financier
A319ER	2	1 en Leasing Financier 1 par emprunt bancaire
A300-600	3	En propriété
B737-500	4	En propriété
B737-600	7	En Leasing Financier
B737-700	1	Autofinancement
A340	1	Emprunt bancaire

3 LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

L'exercice 2010 a été marqué par les faits suivants :

Au niveau de l'exploitation

- Augmentation du prix moyen du carburant de 33% passant d'une moyenne de 59 USD le baril en 2009 à 78 USD en 2010.
- Constitution d'une provision sur la créance de Tunisair sur sa filiale Mauritania Airways pour un montant de 25MD.
- Une reprise de provision sur la créance d'el Iraquia de 5MDT relative aux factures passages et stationnement (gardiennage, assistance au sol et maintenances)

Au niveau de l'investissement

- Poursuite du paiement des avances pour le financement de la nouvelle flotte pour 55MDT.
- Acquisition d'un nouvel appareil A320 livré en juin 2010.
- Paiement d'une avance de 37 MDT pour l'aménagement de l'appareil A340.

Au niveau des éléments hors exploitation

- Constatation d'un produit financier de 3 MD relatif aux intérêts de retard des créances sur El Iraquia.
- Une subvention reçue de l'Etat à travers l'OACA pour un montant de 5 MD.

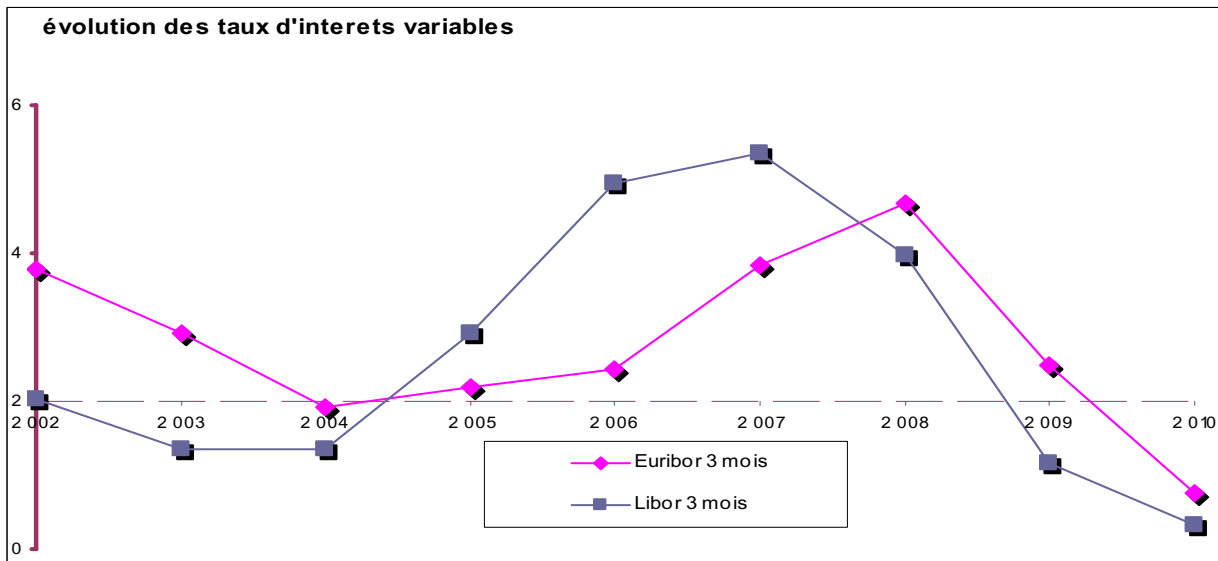
Au niveau fiscal

- Récupération du reliquat du crédit de la TVA d'un montant de 11,9MDT suite à la vérification fiscale approfondie pour la période 2002-2008 et la constatation d'une perte de 2,6 MD.
- Encaissement d'un montant de 13 MD au titre d'avance sur une nouvelle demande de restitution de la TVA.

Au niveau du marché monétaire

- Les taux d'intérêt variables ont diminué par rapport à l'année 2009 ; ce qui a engendré une baisse des charges financières malgré l'augmentation des encours.

- Le taux de change BCT dollar a augmenté de 9% par rapport au 31/12/2009 ce qui a provoqué une augmentation des écarts de conversion actif et une diminution des écarts de conversion passifs (augmentation des pertes et diminution des gains de changes pour les actualisations des endettements).



Changement de méthode comptable :

Les avances en devise versées par TUNISAIR à la société AIRBUS pour le renouvellement de sa flotte suivant la convention conclue en juin 2008 totalisent un montant de 144 MD inscrit au niveau de la rubrique « Immobilisations corporelles » ont été actualisées conformément à la norme comptable tunisienne n°15 « opérations en monnaies étrangères ».

Ainsi, ces avances en devises ont été converties au cours de change de la banque centrale de Tunisie à la date de clôture de ces états financiers.

L'actualisation de ces avances au cours du 31/12/2010 a dégagé une différence de change de 14,841 MD. En effet, cet écart a été traité pour chaque avion à part selon la date de livraison prévue par la convention dument conclue avec AIRBUS et ce comme suit :

- Les différences de change pour les avions qui seront livrés avant le 31/12/2011 sont prises en compte dans la détermination du résultat et sont inscrites parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les différences de change pour les avions qui seront livrés après le 31/12/2011 sont portée au compte « Ecart de conversion » et elles sont résorbée linéairement sur la durée restante.

En sus, la norme comptable tunisienne n°13 « charges d'emprunts » stipule que :

Les coûts d'emprunt doivent être incorporés aux coûts des actifs lorsqu'ils répondent aux trois conditions suivantes :

- ils sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif pouvant donner lieu à incorporation de coûts d'emprunt ;
- il est probable qu'ils génèreront des avantages économiques futurs pour l'entreprise ;
- ils peuvent être mesurés de façon fiable.

Par conséquent, les charges d'emprunts encourus pour le financement de ces avances ont fait l'objet de capitalisation au niveau de la rubrique « Immobilisations corporelles » du fait qu'il s'agit des emprunts à long terme spécifiques au financement du renouvellement de la flotte de TUNISAIR SA.

Par ailleurs, ces coûts sont inévitables vu que la pratique dans le secteur aéronautique ne permet pas l'acquisition d'un avion sans passer par une commande et un paiement d'avance en cours de réalisation de la commande.

Compte tenu de l'effet non significatif de ce changement de méthode sur les états financiers, l'exercice 2009 n'a pas été retraité. Les différences de change et les charges financières ayant un impact sur les résultats des exercices antérieurs ont été constatées aux comptes charges liées à des modifications comptables appropriées.

4 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

4.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
• Logiciels informatiques	3 ans
• Fonds commerciaux	20 ans
• Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail concerne les acquisitions réalisées à partir du 1^{er} janvier 1997.

4.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations non réévaluées sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires

	Taux
• Constructions en dur	5%
• Machines, matériels et équipements industriels	15%
• Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
• Equipements et logiciels informatiques	33.33%
• Mobilier et matériel de bureau	20%
• Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
• Plein potentiel des avions	20%
• Plein potentiel des réacteurs	33.33%
• Matériels de cuisine et buanderie	20%
• Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
• Matériel roulant	20%
• Autres machines, matériels et équipements	15%

Les biens acquis en leasing par Tunisair ont été comptabilisés en adoptant l'approche économique de capitalisation et ce, conformément à la convention de la « prééminence du fonds sur la forme », prévue par le décret n° 96-2459 relatif au Cadre Conceptuel de la Comptabilité et par la Norme Comptable Internationale IAS 17 révisée, relative à la comptabilisation des contrats de leasing ainsi que la Norme Comptable Tunisienne NCT 41 relative aux contrats de location.

4.3 Méthode des composants:

La méthode des composants consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5000 à 25000 HV selon le type de réacteur.

4.4 Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage.

Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

4.5 Stocks :

- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

4.6 Provisions pour créances douteuses :

Les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, **par rapport à la date de clôture**, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte des événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

4.7 Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de l'exercice au cours de change de la banque centrale de Tunisie à la date de clôture et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.
- Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

4.8 Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- ❖ Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.

- ❖ Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent être inscrites à l'actif de la société et le montant utilisé de cette réserve doit être porté au niveau des notes aux états financiers.
Les rémunérations rattachées à ces opérations doivent venir en augmentation de la réserve pour fonds social.
- ❖ Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent venir en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

4.9 Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat net de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

4.10 Frais de formation:

Les frais de formation du personnel sont comptabilisés en charges de l'exercice de leur engagement. Cependant, les frais de formation du personnel navigant technique sont capitalisés en tant que charges reportées et sont amortis linéairement sur trois exercices.

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Logiciels	4 153		4 152
Fonds commercial	101		101
Droit au bail	32		32
Total brut	4 286		4 285
Amortissements	-4 003		-3 655
Total net	283		630

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Terrains	2 845		2 845
Constructions	22 579		20 120
Constructions sur sol OACA	25 220		25 220
Constructions en cours	238		776
Matériels de transport aérien et réacteurs	1 601 175		1 491 070
Matériels de transport aérien en cours	236 165		107 271
Equipement de rechange avionique	43 200		37 586
Matériels d'exploitation	3 905		3 905
Equipements de bureau	31 038		30 640
Matériels de transport roulant	7 616		7 118
Matériels et outillages	4 232		4 181
Autres immobilisations corporelles	11 686		12 681
Autres immobilisations en cours	684		644
Total brut	1 990 583	(1)	1 744 057
Amortissements	-1 113 638		-1 076 743
Total net	876 945		667 314

Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations

Libellé	Solde début de l'exercice	Acquisition de l'exercice	Redressement	Sortie	Solde fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	4 285	1	-	-	4 286
Immobilisations corporelles					
Terrains	2 844	-	-	-	2 844
Constructions	46 116	1 920	-	-	48 037
Equipement de Rechange Avionique	38 702	4 498	-	-	43 200
Partie durable avions et réacteurs	1 239 525	91 976	20 310	-	1 301 501
Révisions Générales des Réacteurs	198 152	69 171	-	-30 770	236 553
Grandes Visites des Avions	53 394	21 429	-	-11 702	63 121
Avance sur commande des avions	107 272	149 203	-20 310	-	236 165
Matériel d'Exploitation	3 905	-	-	-	3 905
Matériel de Transport Roulant	7 118	945	-	-447	7 616
Matériel & Outillage	4 182	50	-	-	4 232
Equipements de Bureau	30 641	397	-	-	31 038
Autres Immobilisations Corporelles	12 206	165	-	-	12 371
Total immobilisations corporelles	1 744 058	309 755	-	-42 919	1 990 583
Total	1 748 343	309 756	-	-42 919	1 994 869

Tableau des amortissements

Libelle	Solde début exercice	Dotations de l'exercice	Redressement	sortie	Amortissement fin exercice
Immobilisations Incorporelles	3 655	348	-	-	4 003
Immobilisations corporelles					
Constructions	34 051	2 583	-	-	36 634
Equipements de Rechange Avionique	11 708	3 900	-	-	15 608
Partie durable avions et réacteurs	869 747	31 577	-	-	901 324
Révisions Générales des Réacteurs	91 222	28 930	-	-30 770	89 382
Grandes Visites des Avions	19 120	10 479	-	-11 702	17 897
Matériel d'Exploitation	3 206	187	-	-	3 393
Matériel de Transport Roulant	4 390	970	-	-437	4 923
Matériel & Outillage	3 256	202	-	-	3 458
Équipement de Bureau	29 102	821	-	-	29 923
Autres Immobilisations Corporelles	10 941	225	-	-	11 166
Total immobilisations corporelles	1 076 743	79 879	-	-42 909	1 113 713
Total général	1 080 398	80 228	-	-42 909	1 117 716

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Obligations et bons à long terme	996		2 397
Prêts	27 307	(1)	30 944
Titres de participation	153 814	(2)	153 748
Autres immobilisations	2 015		2 014
Total brut	184 132		189 103
Provision pour dépréciation des titres de participation et des prêts	-18 269		-14 394
Total net	165 863		174 709

(1) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Prêts à long terme	Sousc.	Durée	<u>2010</u>		<u>2009</u>
BNA	23/04/07	10 ans	16 036		19 756
Autres prêts	-	-	881	(i)	324
Prêt ALDIANA	30/06/05	4 ans	21		44
Prêt SITA		10 ans	236		187
Fonds social	31/12/05		9 569		10 070
Etat Mauritanien			564		564
Total			27 307		30 944

(2) Les participations de Tunisair sont essentiellement des parts dans le capital de ses filiales. Le portefeuille est réparti entre Valeurs locales et Valeurs à l'étranger.

Les valeurs locales sont détaillées dans le tableau suivant :

(en dinars)	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	valeurs historiques	Provisions		Variation
					31/12/2010	31/12/2009	
Tunisavia	291 572	10	2,520	734 770	0	0	0
Tunisair Handling	240 958	100	100	24 095 840	0	0	0
Tunisair Technics	826 010	100	99,613	82 281 000	1 594 211	0	1 594 211
Tunisair Express	322 673	55	63	20 347 015	7 641 615	5 360 864	2 280 751
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	0	0	0
Aviation IT Services Africa	7 500	10	0,333	5000	0	0	0
Tunisair Catering	54 000	100	100	5 400 000	0	0	0
ATCT	59 500	100	100	5 950 000	0	0	0
Tunis Convention Bureau	50	100	100	2 000	5 000	5 000	0
Tunisair Tradenet	1 000	100	100	100 000	0	0	0
STUSID	1 250	100	100	125 000	0	0	0
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	0
Société Protunisair	400	10	10	4 000	4 000	4 000	0
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2,066	53 450	0	0	0
Tourafrik liquidé	5	100	100	500	liquidé	500	-500
CERA	100	10	10	1 000	0	0	0

Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	0	0	0
SEPTH	4400	10	9.091	40 000	3 674	3 674	0
SNR	2900	5	5	14 500	0	0	0
Société El Fouladh	18 000	5	0,833	15 000	15 000	15 000	0
SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	0
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2 000	0	0	0
SAGEP	60	10	10	600	600	600	0
SODIS	17 142	10	5.6	95 710	0	0	0
			TOTAL 1	139 697 481	9 322 299	5 446 837	3 875 462

Les valeurs Etrangères sont détaillées dans le tableau suivant :

Société	Nombre d'actions	val nominale (EUR/USD)	Valeurs		valeurs		Provisions		Variation
			d'acquisitions (EUR/USD)	historiques (TND)	31/12/2010	31/12/2009			
SCHESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	0	0	0	0	
Muritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 519	6 565 519	0	0	
SITA-BELGE	19	5 €	5 €	224	0	0	0	0	
SITA - NV	193 769		1,034 \$	286 034	0	0	0	0	
			TOTAL 2	14 116 062	6 565 519	6 565 519	0	0	

6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Ecart de conversion	22 756	(1)	18 350
Frais de formation	7 795		1 571
Primes de retraite	-		39
Total	30 551		19 960

(1) Les écarts de conversion se présentent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Ecart de conversion Actif	30 813		26 274
Résorptions	-8 057		-7 924
Total	22 756		18 350

Le solde de ce poste comprend les pertes de change latentes résultant de l'actualisation des échéances à long terme des emprunts et avances pour financement des avions libellés en devises étrangères.

6.1.5 Stock :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Stocks consommables catering	2 500		3 239
Stocks habillement	548		466
Autres stocks consommables	643		706
Total brut	3 691		4 411
Provisions	-116		-116
Total net	3 575		4 295

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Clients ordinaires	26 220	(1)	36 179
Clients douteux	101 756		76 262
Total brut	127 976		112 441
Provisions	-101 756	(2)	-76 262
Total net	26 220		36 179

(1) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Clients administration	7 512		9 169
Clients locaux	10 381		15 225
Clients étrangers	2 487		766
Compagnies aériennes	23 683		32 434
Clients fret	3 719		2 763
Clients Avances et acomptes	-4		-4
Caution reçu	-1 425		-635

Client en cours d'apurement	-20 308		-23 713
Autre	174		174
Total net	26 219		36 179

(2) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Clients locaux	6 432		2 579
Administration	5 043		4 459
Administration étranger en Tunisie	296		247
Clients refoulées	1 650		1 637
Agence de voyage et tours opérateurs	9 026		8 562
Clients à l'étranger	11 303		16 450
Compagnie non clearing	47 502		18 425
Fret	117		112
Client en cours d'apurement	20 387		23 791
Total net	101 756		76 262

6.1.7 Autres actifs courants :

Ce compte s'analyse comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Personnel et comptes rattachés	15 597		12 581
Etat et collectivités publiques	87 536	(1)	96 471
Débiteurs divers	44 338		58 372
Divers autres actifs courants	72 433	(2)	83 239
Total brut	219 904		250 663
Provisions	-53 397		-53 397
Total net	166 507		197 266

(1) La rubrique Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
ETAT crédit de TVA	60 747		68 861
ETAT crédit d'impôt	25 499		25 263
TVA à l'étranger à récupérer	774		444
Ristourne TFP	516		1 903
Total	87 536		96 471

(2) La rubrique Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Créance Tunisair Technics	14 792		12 261
Ventes BSP à encaisser	28 459		27 036
Charges constatées d'avance	2 522		1 301
Autres	26 660		42 641
Total	72 433		83 239

6.1.8 Placements et autres actifs financiers :

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Echéances à court terme sur emprunts obligataires	600		1 600
Echéances à court terme sur prêts	10 876		58 728
Echéances impayées	1 793		1 794
Intérêts courus à recevoir	594		2 656
Total brut	13 863		64 778
Provision pour dépréciation des prêts	- 1794		-1 794
Total net	12 069		62 984

6.1.9 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Placements à court terme	73 047		116 619
Effets	115		115
Banques	58 644		48 392
Caisses	276		153
Total	132 082		165 279

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.10 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Capital social	106 199	(1)	106 199
Réserve légale	10 620		9 735
Réserve pour fonds social	8 811	(2)	5 974
Autres réserves et fonds d'investissement	453 239		399 477
Autres capitaux propres	125		181
Modifications comptables	6 125		10 500
Résultat reporté	9 000		
Total net	594 119		532 066
Résultat de l'exercice	-3 784		54 646
Total capitaux propres avant affectation	590 335		586 712

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
ETAT TUNISIEN	68 882		68 882
CNSS (participation publique indirecte)	4 242		4 242
CNAM (participation publique indirecte)	1 772		1 772
CNRPS (participation publique indirecte)	4 138		4 138
AIR France	5 926		5 926
PETITS PORTEURS	21 239		21 239
Total	106 199		106 199

(2) Le poste « Réserve pour fond social » comprend les cotisations et les remboursements des différents postes du fond social.

(*) Conformément au décret 2009-2211 du 20 juillet 2009, accordant à la société « Tunis air » les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitations aux investissements, cette dernière bénéficie de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant 5 ans au titre des bénéfices réalisés durant la période allant de 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013. Pour le bénéfice de l'avantage fiscal, la société « Tunis air » doit inscrire les bénéfices exonérés dans un compte de réserve à régime spécial au passif du bilan en vue de leur emploi dans la réalisation d'investissements au sein d'elle-même. La société « Tunis air » est tenue de payer l'impôt sur les sociétés dû et non acquitté majoré des pénalités de retard prévues par la législation fiscale en vigueur en cas de non respect des conditions énumérés par le présent décret.

Le bilan du fond social se détaille comme suit :

RESSOURCES		EMPLOIS	
SOLDE AU 31/12/2009	1 885	Primes fin de carrière	846
Remboursement cotisation	1 605	Allocations scolaires	486
Remboursement prêt	2 309	Remboursement fonds de solidarité	489
Autres ressources		Résorption avances au F.S	500
Dotation de réserves pour F.S	1 500	Loisirs	638
Loisirs	233	Remboursement cotisation F.S	269
Participation des filiales exercice 2009 et antérieurs	587	Restauration et dons	276
		Prêts accordés au personnel	2 392
Total ressources	8 120	Total emplois	5 898
		SOLDE au 31/12/2010	2 221

6.1.11 Emprunts :

	2010	2009
Emprunts financement Boeing	15 270	39 937
Emprunts financement Airbus	376 292	288 650
Crédits exploitation	7 190	-
Total	398 752	328 587

L'augmentation enregistrée dans le poste endettement est relative au paiement par crédit des avances sur commandes d'avions et à l'acquisition d'un nouvel appareil A320.

6.1.12 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	2010	2009
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	8 601	8 601
Provisions pour redevances OACA	44	44
Provisions pour affaires prud'homales	888	2 483
Provisions pour litiges commerciaux	1 665	1 034
Provisions pour pénalité de retard CNSS	57	209
Total	11 255	12 371

6.1.13 Autres passifs non courants :

Ce poste de passif a enregistré une diminution qui est due à la baisse des encours de la dette concernée.

	2010	2009
Ecart de conversion	14 701	2 653
Résorptions	-3 359	-889
Total	11 342	1 765

6.1.14 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Fournisseurs locaux d'exploitation	46 772		33 473
Fournisseurs étrangers d'exploitation	20 191		29 622
Fournisseurs locaux d'immobilisation	388		1 123
Fournisseurs étrangers d'immobilisation	3 438		4 046
Fournisseurs, factures non parvenues	27 256		22 634
Fournisseurs, retenues de garantie	325		269
Fournisseurs, intérêts courus	-64		-64
Fournisseurs, avances et acomptes	-733		-3 058
Fournisseurs, reports solde créditeurs non mouvementés depuis 94	2 071		2 071
Total	99 644		90 116

6.1.15 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Créditeurs divers	69 371		55 258
Titres de transport non encore honorés	76 073	(1)	86 095
Personnel et comptes rattachés	21 613		21 081
Etat et collectivités publiques	5 163		6 527
Actionnaires, dividendes à payer	235		3 130
Divers autres passifs courants	14 202		14 369
Total	186 657		186 460

(1) Le poste recettes billets et LTA non encore honorés enregistre les billets et les LTA vendus à compter du 1^{er} janvier 2008 mais non encore utilisés au 31 décembre 2009.

6.1.16 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts	114 486		120 867
Intérêts courus et non échus sur emprunts	1 551		1 738
Total	116 037		122 605

6.2.1 Revenus :

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Revenus de l'activité de transport	990 756	(1)	945 487
Revenus de l'activité d'assistance aux cies. aériennes	3 258		3 172
Total	994 014		948 659

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Transport des passagers et de bagage	969 017	(i)	927 011
Transport du fret et de la poste	21 739		18 476
Total	990 756		945 487

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Revenus activité « régulier et supplémentaire »	600 139		554 752
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	96 848		78 470

Revenus activité « Charter » et frètement	272 030		293 789
Total	969 017		927 011

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Commissions sur ventes des titres de transport	1 302		318
Produits des comptes de réconciliation	24 433		21 910
Produits de réservation	931		25
Produits sur émissions des LTA	9 437		8 768
Produits des redevances pour concession VAB	12 957		12 663
Produits services rendus aux tiers	-246		5 790
Divers autres produits	8 931		5 381
Total	57 745		54 855

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Carburant avions	240 293		179 117
Produits sur opération de Hedging	0		0
Charges sur opération de Hedging	6		27 474
Approvisionnement catering	25 013		24 455
Approvisionnement techniques	529		123
Autres approvisionnements consommés	4 789		1 581
Total	270 630		232 750

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Personnel au sol	68 131		70 418
Personnel navigant technique	55 171		46 240
Personnel navigant commercial	24 992		23 851
Total	148 294		140 509

6-2-5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Dotations aux amortissements	81 154	(1)	63 073
Dotations aux provisions	34 526	(2)	25 407
Reprises sur provisions	-4 176	(2)	-7 072
Total net	111 504		81 408

(1) Les dotations aux amortissements se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	79 656		61 561
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	286		459
Dotations aux résorptions des charges à répartir	2 035		1 876
Transfert de charges pour amortissement des constructions de Tunisair Technics	-823		-823
Total	81 154		63 073

(2) Les dotations et les reprises de provisions se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
--	-------------	--	-------------

Dot. aux provisions pour créances douteuses	33 075		19 775
Dot. aux provisions p/risques et dépréciation d'actif	1 451		5 632
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	-		-
s/Total	34 526		25 407
Reprise de prov. sur dépréciation des actifs	-		-1 643
Reprise de prov. sur dépréciation des créances	-4 176		-5 429
s/Total	-4 176		-7 072

6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Redevances de survol	82 090		80 793
Redevances d'atterrissage	36 712		36 147
Redevances d'embarquement	104 499		99 345
Diverses autres redevances	53 334		47 094
Total	276 635		263 379

6.2.7 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Assurance des avions	7 580		6 654
Diverses autres charges d'exploitation	74 029	(1)	59 913
Total	81 609		66 567

(1) Diverses autres charges d'exploitation :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Loyers	4 908		5 374
Publicité	11 362		9 575
Prestation informatique	15 295		6 880
Documentation	2 971		2 738
Hébergement	5 983		5 783
Autres	33 509		29 563
Total	74 028		59 913

6.2.8 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Intérêt des emprunts pour acquisition d'immo.	9 517		10 387
Charges financières LI.MO.CA	-60		485
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	3 875		3 009
Autres charges financières	47		129
Total	13 379		14 010

6.2.9 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements ont connu une baisse, due essentiellement à la baisse des intérêts de placement qui ont été affectés non seulement par le faible niveau des taux d'intérêts mais aussi par la diminution de l'excédent de trésorerie :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Intérêts des placements à court terme	1 683		4 717
Revenus des Emprunts Obligataires	111		232
Intérêts des dépôts bancaires à terme	2 983		4 759

Rémunération des comptes bancaires	213		174
Revenus des Prêts à long terme	383		58
Dividendes des entreprises, filiales	17 292		25 989
Dividendes des entreprises, non filiales	9		249
Divers autres produits des placements	3 768		307
Total	26 442		36 485

6.2.10 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Gains de change	25 001		15 555
Produits nets sur cessions d'immobilisation et autres Gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	5 842		11 276
Reprises sur amortissements et provisions	3 675		35
Produits divers ordinaires LIMOCA	-2 073		664
Divers autres gains ordinaires	74		56
Total	32 519		27 586

6.2.11 Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Pertes de change	38 602		27 832
Charge diverses ordinaires LIMOCA	779		300
Autres charges diverses ordinaires	2 714		3 676
Total	42 095		31 808

6-2-12 Effets des modifications comptables :

Les effets des modifications comptables au titre de l'exercice 2010 accusent un solde positif pour une valeur de 6 125 MDT qui s'explique par les éléments suivants :

- 2 240 MDT: Annulation des charges constatées sur les frais de formation et qualification du personnel navigant technique.
- 2 974 MDT: Ristourne obtenue de Lufthansa Technique sur des prestations servies à TUNISAIR aux cours des exercices antérieurs.
- 3 405 MDT: Ajustement de la provision sur les clients en cours d'apurement.
- <2 494 MDT>: Ajustement de la redevance de maintenance de TUNISIAR TECHNICS des exercices antérieurs.

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus:

- 1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de «LTA » par les agences locales et à l'étranger.
- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.
- 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.
- 4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.
- 5/ Des paiements au personnel ou pour leurs compte.
- 6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.

7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.

8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6-3-1-1 : Les encaissements reçus des clients se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Encaissements des clients en Tunisie	33 437	(1)	326 366
Encaissements des clients à l'étranger	571 227		512 013
Encaissement paiements Compagnies Aériennes	1 540		-2 256
Encaissements des administrations en Tunisie	18 174		17 212
Encaissements des Ventes B. S. P	387 049		344 494
Divers Autres Encaissements	-19		371
Total net	1 011 408		1 198 200

(1) cette variation est due essentiellement à l'encaissement de la créance TUNISAIR HANDLING

6-3-1-2 : Cette rubrique renferme les postes suivants :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Sommes versées aux fournisseurs	-677 151		-878 605
Sommes versées au personnel	-187 984		-146 322
Total	-865 135		-1 024 927

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions, des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- Les décaissements réalisés pour l'acquisition de titres de participation.
- Les prêts accordés à long et moyen termes.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

6-3-2-1 Les sommes versées aux fournisseurs pour l'acquisition des immobilisations se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Fournisseurs étrangers d'immobilisation	-158 071		-151 126
Fournisseurs locaux d'immobilisation	-3 617		-2 984
Total	-161 688		-154 110

6.3.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :

Il s'agit des montants relatifs aux versements du principal des montants empruntés.

6-3-3-1 : La variation du poste « encaissement provenant d'emprunts » est due à l'emprunt contracté pour le financement des nouveaux appareils de TUNISAIR.

6.3.4 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Gains de change	11 889		7 568
Pertes de change	-15 875		-12 202
Total	-3 986		-4 634

6.4.1 Engagements donnés :

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Crédits documentaires ouverts et non utilisés	6 184		2 451
Cautions données	40 906		2 240
Total	47 090		4 691

6.4.2 Engagements reçus :

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Engagements reçus pour hypothèques et nantissement	518		518
Garanties bancaires reçues	369		500
Cautions reçues	282		3 057
Total	1 169		4 093

6.4.3 Fidelys :

Volume Miles Primes non consommés : 542 774 958 points à la date du 31/12/2010.

Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR SA » ,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 Octobre 2010, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la société tunisienne de l'air « TUNISAIR-S.A », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **1 414 021 KDT**, une situation nette positive de **590 335 KDT** et un résultat déficitaire de **3 784 KDT** ont été arrêtés par votre conseil d'administration et relèvent de sa responsabilité.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de direction et d'administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de

l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion des commissaires aux comptes

3.1. La société « TUNISAIR SA » a fait l'objet d'un contrôle comptable opéré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale « CNSS » au titre de la période allant du 01 Octobre 2007 au 30 Septembre 2010. Ce contrôle a abouti à un redressement des cotisations sociales pour un montant de 13 851 KDT.

A la date de clôture des comptes, aucune provision pour risque n'a été constatée par la société « TUNISAIR SA ». A cet effet, nous émettons une réserve d'égal montant.

3.2. L'examen du compte de l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports « OACA », nous a permis de relever des écarts au niveau des soldes réciproques se rattachant à diverses prestations et facturations concernant l'exercice 2010 et les exercices antérieurs. De plus, nous avons constaté qu'aucune provision n'a été constatée par la société « TUNISAIR SA » pour couvrir le risque au titre du retard de paiement des dettes de l'« OACA » et du respect des conditions des concessions tarifaires octroyées par cette dernière, se présentant comme suit :

3.2.1 La société « TUNISAIR SA » n'a pas procédé à la comptabilisation d'une provision pour pénalités de retard sur les dettes de l'O.A.C.A pour un montant de 7 943 KDT et ce telle que détaillée dans la note complémentaire des commissaires aux comptes n°01.

3.2.2 La société « TUNISAIR SA » n'a pas procédé à la comptabilisation d'une provision pour pénalités de retard sur les redevances impayées de la société « TUNISIE CATERING » pour un montant de 7 149 KDT et ce telle que détaillée dans la note complémentaire des commissaires aux comptes n°02.

3.2.3 La société « TUNISAIR SA » a bénéficié d'une concession tarifaire de 50% au titre des tarifs de redevances domaniales pratiquée à partir de l'exercice 2007. Cet avantage est conditionné par le paiement de ses dettes antérieures vis-à-vis de l'OACA. Cette condition n'a pas été respectée par la société « TUNISAIR SA » au 31 Décembre 2010. La déchéance de cet avantage fera courir à la compagnie un risque estimé à la somme de 3 970 KDT à la date de clôture des comptes et ce telle que détaillée dans la note complémentaire des commissaires aux comptes n°03.

3.3. Les redevances aéroportuaires collectées par « TUNISAIR-S.A » auprès des passagers sont comptabilisées parmi les revenus. Celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par « TUNISAIR-S.A » sont constatées en charges.

Ce traitement comptable crée des distorsions entre les charges et les produits et affecte indûment la situation nette et les passifs de la Société.

3.4. A notre avis, sous réserve de l'incidence des questions évoquées ci-dessus, les états financiers de la société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR. SA », annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société au 31 Décembre 2010, ainsi que sa performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

4. Paragraphe Post-opinion

Sans remettre en cause notre opinion, il y a lieu de signaler que le matériel de transport aérien de la société « TUNISAIR SA », comprend deux avions hors plan de vol et hors stratégie commerciale à la date de notre intervention, un Boeing B 737-700 acquis en 1999, et un Airbus A340-500 acquis en 2009, dont le coût global d'acquisition est estimé respectivement à 54 089 KDT et à 212 595 KDT. Le prix de l'Airbus A340 - 500, comprend des avances versées à la société « Sabena Technics » au titre des aménagements « VIP » pour la somme de 37 136 KDT au 31 Décembre 2010. Il y a lieu de préciser que l'aménagement « VIP » de l'avion A340-500 se poursuit jusqu'à la date de la signature du présent rapport et que les charges dont principalement les dotations aux amortissements, les charges financières et les pertes de change relatives à ces deux appareils, sont estimés à 15 702 KDT au titre de l'exercice 2010.

Les produits relatifs à la mise à disposition d'un avion spécial de la société « TUNISAIR SA » au profit de la présidence de la République sont estimés forfaitairement à 400 KDT pour l'année 2010 et ce conformément à la convention signée en 2003. Ainsi, l'impact négatif sur le résultat de la période se chiffre à 15 302 KDT.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que la société « TUNISAIR SA » a obtenu le 3 Mars 2011 l'autorisation pour la mise à la vente de ces deux appareils. A la date de la rédaction de ce rapport, nous n'avons été avisés d'aucune cession de ces appareils.

5. Evénements postérieurs à la date de clôture

Suite aux événements exceptionnels qu'a vécu la Tunisie en Janvier 2011, un accord a été conclu entre la direction de la société « TUNISAIR SA » et l'UGTT portant sur la réintégration des sociétés filiales « Tunisair Handling », « Tunisair Technics », « Tunisair Express » ainsi que l'activité catering au sein de la société mère et l'application du statut de cette dernière à tout le personnel du groupe.

6. Vérifications et informations spécifiques

- 6.1.** Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations fournies dans le rapport du Conseil d'Administration.
- 6.2.** En application des dispositions de l'Article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.
- 6.3.** Nous avons également procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Le rapport d'évaluation correspondant qui a été remis à la Direction Générale le 17 Août 2011 fait partie intégrante du présent rapport. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
- 6.4.** En application des dispositions de l'Article 270 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons révélé au Procureur de la République, en date du 05 Septembre 2011, certains faits qui pourraient être délictueux et qui ont été mis en évidence par nos travaux d'audit. Ils se rapportent essentiellement à :
 - Des rémunérations servies et d'autres avantages accordés aux membres de la famille du Président déchu au titre desquelles nous n'avons pas pu s'assurer de la réalité des services rendus.
 - La mise à la disposition de la Présidence de la République de deux avions hors plan de vol et hors stratégie commerciale dont les charges qui se rapportent principalement aux dotations aux amortissements, aux

charges financières ainsi qu'aux pertes de change sont estimés à 15 702 KDT au titre de l'exercice 2010 alors que les produits y afférents se chiffrent à la somme de 400 KDT.

Tunis, le 06 Septembre 2011

Les Commissaires Aux Comptes

AMI Consulting

AMTA Raja Ismaïl

Abdelmajid DOUIRI

Raja ISMAÏL

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR SA »,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, relative à l'exercice clos le 31 Décembre 2010, et en application des dispositions des Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 dont ci-après les principaux volumes réalisés :

- Certains membres du personnel de « TUNISAIR-S.A » sont mis à la disposition des sociétés filiales « TUNISAIR TECHNICS », « TUNISAIR HANDLING », « TUNISIE CATERING », « TUNISAIR EXPRESS » et « MAURITANIA AIRWAYS ». Les montants facturés et comptabilisés par « TUNISAIR-S.A » au titre de ces mises à disposition s'élèvent respectivement à 30 733 KDT, 17 558 KDT, 7 220 KDT, 811 KDT et 282 KDT.
- « TUNISAIR TECHNICS » a facturé à « TUNISAIR-S.A » ses prestations relatives à l'assistance technique au titre de l'exercice 2010 pour un montant totalisant 154 776 KDT.
- « TUNISAIR HANDLING » a facturé à « TUNISAIR-S.A » ses prestations d'assistance au sol des passagers, des avions et du fret au titre de l'exercice 2010 pour un montant totalisant 16 923 KDT. Ces facturations ont été établies conformément à la convention commerciale conclue en Juin 2005 pour une durée indéterminée à compter du 1er Avril 2005 et des avenants signés au cours de l'exercice 2008.
- Certains membres du personnel de « TUNISAIR EXPRESS » sont mis à la disposition de « TUNISAIR SA ». Les montants facturés et comptabilisés à ce titre s'élèvent à 368 KDT au cours de l'exercice 2010.
- Selon la convention d'assistance commerciale conclue entre la société « TUNISAIR EXPRESS » et la société « TUNISAIR S.A », Les montants facturés par « TUNISAIR EXPRESS » au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 12 000 KDT alors que ceux facturés par « TUNISAIR-S.A » totalisent 4 527 KDT.

- « TUNISAIR-S.A » a signé en 2005 une convention de prestation de formation avec la société « ATCT ». En effet, le total des prestations de formation facturées en 2010 par l'ATCT s'élève à 2 612 KDT.
- « TUNISAIR-S.A » a mis à la disposition de sa filiale « Mauritania Airways » un avion de type ATR 42-300, moyennant un loyer mensuel forfaitaire de 50 KUSD et une réserve de maintenance de 297 USD par heure de vol. Cette mise à disposition a été autorisée par le conseil d'administration dans sa réunion du 8 Février 2008.
- « TUNISAIR-S.A » a mis à la disposition de sa filiale « Mauritania Airways » deux avions de type BOEING 737-700, qu'elle a affrétés auprès de « Wells Fargo Bank Northwest » en Dry Lease, moyennant principalement un loyer mensuel forfaitaire de 230 KUSD pour chaque avion. Ces contrats couvrent une durée ferme de 6 ans à partir de la date de mise en exploitation des avions (Juin 2009).

3. Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe

- Les dividendes encaissés ou à encaisser par « TUNISAIR-S.A » et comptabilisés au titre de l'affectation des résultats de l'exercice 2010 de ses filiales totalisent 17 016 KDT et se détaillent comme suit :

Filiale	Date L'AGO	En (KDT)
TUNISAIR HANDLING	28 Juillet 2011	12 252
AMADEUS TUNISIE	30 Mars 2011	4 032
ESSAFA	9 Mai 2011	732
Total des dividendes		17 016

- Compte tenu du procès verbal du Conseil d'administration n°05/2011 du 17 Juin 2011, la société « TUNISAIR-S.A » a conclu avec la société « TUNISIE CATERING » :
 - ✓ Un avenant à la convention de mise à disposition du personnel qui stipule que, sous réserve de l'accord du conseil d'administration de « TUNISAIR SA », les parties mettent fin avec date d'effet au 01 Mai 2011 à la convention de mise à disposition. A cet effet, la société « TUNISAIR SA » a repris l'intégralité de son personnel de l'unité de production de Tunis à la date de la signature de cet avenant à savoir le 16 Juin 2011.
 - ✓ Un avenant relatif à l'administration de la société « TUNISIE CATERING » signé en date du 20 Mai 2011 stipulant que le Président du conseil et le Directeur Général seront désignés par le conseil d'administration de « TUNISIE CATERING » sur proposition de « NEWREST ».
 - ✓ Un protocole d'accord signé le 16 Juin 2011 prévoyant l'amendement du contrat commercial qui porte sur :
 - l'amendement du contrat commercial tout en gardant comme base les tarifs actuels ainsi que la formule de révision des prix ;
 - la révision des remises arrières qui étaient calculées sur la base d'un taux unique de 5% et qu'il est prévu dorénavant d'indexer sur un taux progressif selon le chiffre d'affaires atteignant 10% ;
 - Le paiement à « TUNISIE CATERING » des factures de Janvier à Avril 2011 avec une remise forfaitaire de 2% intégrant l'ensemble des réclamations et autres litiges pour solde de tout compte pour cette période ;

- La non application d'une retenue à la source de 1,5% sur les factures émises par « TUNISIE CATERING » sous réserve de l'accord du Ministère de Finances ;
 - L'annulation des factures émises à « TUNISIE CATERING » en 2009-2010 et 2011 portant sur les billets d'avion du personnel, les pertes de matériel, les pénalités de retard, les charges sociales et fiscales, les débours etc.
 - Un délai de traitement comptable des avoirs à émettre ne pouvant excéder le 31 Décembre 2011 pour que ces éléments soient neutralisés dans les comptabilités de deux parties sous réserve de la validité du processus par les commissaires aux comptes des deux parties et ce sous réserve de la validation finale de leurs conseils d'administration.
- Par ailleurs, le conseil d'administration de la société « TUNISAIR-S.A » réuni le 15 Juillet 2010 a renoncé au profit de la société «TUNISIE CATERING» à une partie de ces ristournes s'élevant 400 KDT. Cette renonciation a été prise en charge au niveau des états financiers de « TUNISAIR SA » arrêtés au 31 Décembre 2010.

4. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

4.1 Les obligations et engagements de la Société envers la direction tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit (en dinars):

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par l'arrêté de Monsieur le Premier Ministre du 16 Juillet 2009. Cette rémunération est composée :
 - D'un salaire annuel brut de 78 166 DT ;
 - D'une voiture de fonction (dont l'amortissement annuel est de 17 624 DT) et 7 038 DT de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants successivement, de 660 DT, et 5 737 DT.
 - D'une prise en charge des cotisations CNRPS pour un montant de 6 085 DT.

4.2 Les obligations et engagements de la Société envers son président directeur général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, se présentent comme suit (en dinars) :

	P.D.G	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	115 310 (*)	-
TOTAL	115 310	-

(*) Dotation aux amortissements de la voiture de fonction du Président Directeur Général comprise.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'Article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 06 Septembre 2011

Les Commissaires Aux Comptes

AMI Consulting

AMTA Raja Ismaïl

Abdelmajid DOUIRI

Raja ISMAÏL

**NOTES COMPLEMENTAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2010**

1- Intérêts de retard sur les créances de l'OACA vis-à-vis de « TUNISAIR SA » :

Conformément aux dispositions du Décret n°93-1154 du 17 Mai 1993 relatif aux redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne, l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports « O.A.C.A » a le droit d'appliquer pour tout retard dans le règlement de ses créances non recouvrées dans les délais impartis, un intérêt dont le taux sera égal à celui des découverts bancaires en vigueur au moment de la facturation soit 12,37%.

La société « TUNISAIR-SA » n'a pas procédé à la comptabilisation de cette provision pour risques et charges pour un montant se chiffrant à la somme de 7 943 KDT bien que les conditions nécessaires pour la comptabilisation d'une telle provision soient remplies.

2- Intérêts de retard sur les créances de l'OACA vis-à-vis de « TUNISIE CATERING » :

Conformément aux dispositions du Décret n°93-1154 du 17 Mai 1993 relatif aux redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne, l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports « O.A.C.A » a le droit d'appliquer pour tout retard dans le règlement de ses créances non recouvrées dans les délais impartis, un intérêt dont le taux sera égal à celui des découverts bancaires en vigueur au moment de la facturation.

Par ailleurs, la provision pour risques et charges a été estimée sur la base du montant des factures non encore réglées à partir de la fin de la période contractuelle de règlement soit 60 jours et sur la base du taux de découvert bancaire en vigueur à la date de clôture de ces états financiers soit 12,37%.

En outre, selon la correspondance du ministère de transport en date du 28 Mars 2011 portant sur le recouvrement des impayés de l'OACA et suite aux réunions tenues le 18 Mars 2011 et le 25 Mars 2011 par les représentants de l'OACA, du Ministère du Transport et de l'Equipement, de TUNISAIR SA, de NOUVELAIR et de TUNISIE CATERING, la société TUNISAIR SA s'est engagée à payer les dettes en question de TUNISIE CATERING ainsi que les intérêts de retard y afférents et ce selon un échéancier de remboursement commençant à partir du 01 Septembre 2011.

La société « TUNISAIR-SA » n'a pas procédé à la comptabilisation de cette provision pour risques et charges pour un montant se chiffrant à la somme de 7 149 KDT bien que les conditions nécessaires pour la comptabilisation d'une telle provision soient remplies.

3- Déchéance de l'avantage tarifaire correspondant à une remise de 50% accordé par l'OACA au titre des redevances domaniales

Le conseil d'administration de l'OACA du 18 Juillet 2008 a décidé de faire bénéficier la société « TUNISAIR SA » d'un avantage tarifaire correspondant à une remise de 50% applicable à partir de l'exercice 2007 conditionné par le paiement des dettes antérieures envers l'OACA. Néanmoins, la compagnie aérienne « TUNISAIR SA » n'a pas procédé au paiement de ses dettes et donc n'a pas respecté cette condition ce qui implique la déchéance de l'avantage accordé.

L'impact de cette éventuelle déchéance au titre des exercices 2007 à 2010 est estimé à 3 970 KDT. A la date de rédaction du présent rapport aucune provision pour risque n'a été constatée par la société « TUNISAIR SA ».

4- Evénements postérieurs à la date de clôture :

- Suite aux événements exceptionnels qu'a vécu la Tunisie en Janvier 2011, un accord a été conclu entre la direction de la société mère et l'UGTT portant sur la réintégration de ses filiales « Tunisair Handling », « Tunisair Technics », « Tunisair Express » ainsi que l'activité catering au sein de la société mère et l'application du statut du « Tunisair sa » à tout le personnel de ces sociétés. Par ailleurs, il y a lieu de préciser qu'un projet d'intégration de ses sociétés avec la société mère « TUNISAIR SA » est en cours d'étude à la date de rédaction du présent rapport.
- La société « Mauritania Airways » a connu des difficultés au cours de l'exercice 2010 causées par la perte d'un appareil suite à une sortie de piste, à l'interdiction de vol sur l'espace européen et par conséquent à la suspension de ses activités. En date du 23 Décembre 2010, la procédure d'alerte a été entamée par le commissaire aux comptes de cette filiale vu que les pertes cumulées ont dépassé le capital social afin de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire qui prendra les décisions qui s'imposent. Compte tenu de cette situation, les valeurs d'actifs de la société « Mauritania Airways » dans les livres de la société « TUNISAIR SA » ont été provisionnés à 100% au 31 Décembre 2010.
- Tel que consacré dans le procès verbal du Conseil d'administration n°05/2011 du 17 Juin 2011, la société « TUNISAIR-S.A » a conclu avec la société « TUNISIE CATERING » :
 - ✓ Un avenant à la convention de mise à disposition du personnel signé le 16 Juin 2011 qui stipule que, sous réserve de l'accord du conseil d'administration de « TUNISAIR SA », les parties mettent fin avec date d'effet au 01 Mai 2011 à la convention de mise à disposition.
 - ✓ Un avenant à l'administration du conseil d'administration signé en date du 20 Mai 2011 par la société « TUNISAIR SA » et les autres membres du conseil d'administration de la société « TUNISIE CATERING ». En effet, le Président du conseil et le Directeur Général seront désignés par le conseil d'administration de « TUNISIE CATERING » sur proposition de « NEWREST ».
 - ✓ Un protocole d'accord signé le 16 Juin 2011 prévoyant l'amendement du contrat commercial.

5- Fonds social :

La société s'est conformée aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n° 2 relative aux capitaux propres et aux dispositions de la circulaire ministérielle du 14 Mars 1988 pour la comptabilisation des prêts accordés en 2007 et ultérieurs ainsi que pour la dotation de la réserve pour fonds social sur la base d'une affectation des bénéfices décidée par ses assemblées générales ordinaires.

Le traitement comptable des opérations relatives à la gestion du fonds social conclues en 2006 et antérieurs ainsi que le mode de présentation des comptes correspondants ne respectent pas les prescriptions des textes sus-indiqués. En effet, les comptes relatifs au fonds social ont été regroupés et comptabilisés parmi les immobilisations financières pour un solde compensé débiteur s'élevant à 11 470 KDT au 31 Décembre 2007 (9 570 KDT au 31 Décembre 2010).

En application des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 15 Novembre 2007, cette créance correspond au montant alloué par « TUNISAIR-S.A » au fonds social et sera recouvrée par des prélèvements sur les dotations des assemblées générales de 2007 et ultérieurs de la réserve pour fonds social. Un remboursement partiel de cette créance totalisant 500 KDT a été effectué en 2010 à partir du montant alloué par l'Assemblée Générale au fonds social s'élevant à 1 500 KDT.

Les remboursements relatifs aux prêts pour fonds social accordés antérieurement à 2007 et totalisant, en principal et en intérêts, la somme de 1 544 KDT au titre de l'exercice 2010 sont comptabilisés au crédit de la réserve pour fonds social.

6- Travaux d'analyse et de justification des soldes des tiers

- Certains soldes de comptes clients totalement provisionnés et comptes fournisseurs s'élevant respectivement à 20 386 KDT et 4 260 KDT, sont en cours d'apurement ;
- Des décaissements et des encaissements non identifiés s'élevant respectivement à 1 862 KDT et 2 766 KDT figurent sur les relevés bancaires mais ne sont pas comptabilisés ;

Il est à noter que la société a déjà engagé des travaux d'analyse et de justification de ces soldes qui ne sont pas encore achevés à la date de notre intervention. L'aboutissement final de ces travaux pourrait avoir un impact sur le résultat de l'exercice ainsi que sur les capitaux propres de la société.

7- Clients :

L'actualisation des créances en devises au cours de change du 31 Décembre 2010 a concerné 52 % du solde compensé des créances en devises.

8- Autres actifs courants :

Des suspens comptables et bancaires débiteurs et créditeurs résultant principalement de la mission d'apurement d'anciens comptes, totalisant respectivement 34 379 KDT et 29 484 KDT et présentés en compensé parmi les autres actifs courants, sont provisionnés à concurrence de 4 895 KDT.

9- Fournisseurs :

L'actualisation des dettes fournisseurs en devises au cours de change au 31 Décembre 2010 a concerné 92% des dettes en devises.

10- Immobilisations incorporelles et corporelles

La société n'a pas procédé au rapprochement des résultats de l'inventaire physique avec les données comptables de certaines immobilisations totalisant en net au 31 Décembre 2010, la somme de 3 088 KDT.

11- Informations se rapportant au Décret-Loi n°13/2011

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, la société « TUNISAIR SA » nous a communiqué la liste des affaires se rapportant au Décret-Loi n°13/2011 du 14 Mars 2011 et qui se détaillent comme suit :

- Dons et subventions

Désignation	Montant (TND)
Dons et subventions accordés en 2010 en faveur du RCD	359 975,000
Total des dons et subventions	359 975,000

- Soldes des comptes clients cités par le Décret-Loi n°13/2011

Désignation	Montant Brut (TND)	Provision 31/12/2010 (TND)	Montant Net (TND)
Solde du compte Client auxiliaire RCD (*)	999 939,097	999 939,097	-
Solde du compte Client auxiliaire KARTHAGO AIRLINES (**)	1 030 399,396	1 030 399,396	-
Total	2 030 338,493	2 030 338,493	-

(*)TUNISAIR a fait recours pour le recouvrement de cette créance en date du 5 Juillet 2011 pour un montant de 937 946,577 TND datant de 1977 dont la différence avec le solde comptable se rattache à des factures non existantes.

(**) Aucun paiement n'a été effectué par la société « KARTHAGO AIRLINES » sur la totalité de la dette se chiffrant à la date de rédaction de ce rapport à 723 692,560 DT. Ce solde extracomptable a été déterminé suite

aux travaux de réconciliation entre les deux compagnies qui ont commencé en date du 7 octobre 2010. Par ailleurs, il y a lieu de préciser que la société « TUNISAIR SA » a procédé à la mise en jeu de la caution de la société « KARTHAGO AIRLINES » en date du 02 Août 2011 et ce pour un montant se chiffrant à la somme de 250 000 TND.

- Rémunérations servies en 2010 à des personnes citées par le Décret-Loi n°13/2011

Désignation	Montant (Devise) 31 Décembre 2010	Montant (TND) 31 Décembre 2010
BEN ALI Hayet	52 974 (Euros)	101 821,325
MLIKA LAABIDI Saloua	46 168 (Euros)	88 739,513
AYED NJAH Basma	81 267 (CHF)	123 742,823
Total rémunérations servies au cours de l'exercice 2010		314 303,661